



N°3/2023

LETTRE DE MARS

Chères Puimoissonnaises,
chers Puimoissonnais,

Ce mois de mars devrait commencer par l'approbation de notre PLU. Il sera en effet probablement voté lors de la séance de conseil municipal du 1er mars. Enfin, après plus de huit années de travail, le voici.

Mais qu'est-ce qu'un PLU ? C'est le Plan Local d'Urbanisme, soit l'ensemble des règles qui régissent les habitations, leur apparence comme leur agencement au sein du territoire.

Il doit répondre aux lois en vigueur ainsi qu'au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de DLV Agglo. Les PLU existent en France depuis la loi dite "SRU" de 2000. A Puimoisson le travail a été entrepris par l'ancienne équipe municipale, en 2014.

A cette heure, avant l'approbation du PLU, nous sommes régis par un règlement nommé RNU, qui a lui-même succédé aux POS.



Sommaire

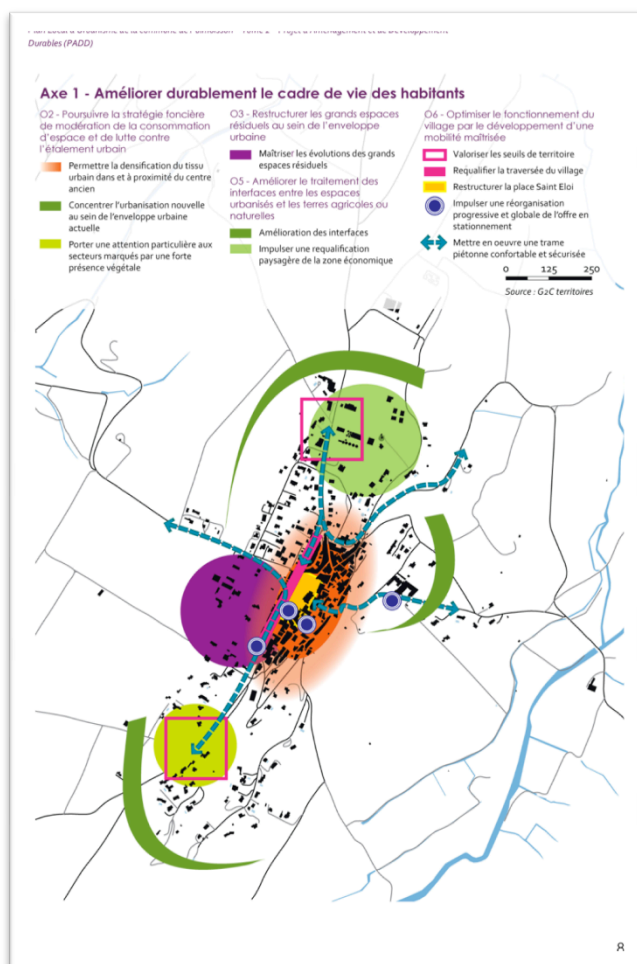
- Rubrique le nom des rues :
Rue Régine Pernoud
- Inauguration de la fresque à Notre Dame de Bellevue
- Pollution de notre station d'épuration
- Mesures temporaire pour l'emploi du feu
- Elections au Conseil Communautaire
- Défi familles à la biodiversité
- Vacances d'hiver des Aventuriers de Puimoisson
- Rencontres Intergénération
- Théâtre le 26 mars
- Atelier photo
- Visite de la grotte Cosquer

Des sigles, des dates, mais pourquoi faire ? D'abord pour clarifier et simplifier l'urbanisation. Aujourd'hui, toute construction ou rénovation est soumise à des interprétations diverses, se voulant neutres mais n'étant jamais objectives.

Avec le PLU, Puimoisson sera divisée en zones, avec chacune son règlement. Taille des maisons, pentes des toits, matériaux, places de stationnement... Tout aura normalement été prévu pour répondre à toute question. Un pétitionnaire disposera ainsi de règles très claires sur ses droits et ses devoirs quant à toute modification d'apparence, en construction comme en rénovation.

Moins de questionnements, moins de tergiversations, beaucoup plus de clarté.

Restera encore la dernière appréciation de l'Architecte des Bâtiments de France, décisive, comme à l'heure actuelle. La quasi-totalité du village est soumise à sa sagacité. Son analyse se fera alors seulement dans les détails (les coloris, les matériaux de finition) et plus sur des grandes lignes, comme cela peut être le cas aujourd'hui.



Ensuite ce PLU sera utile pour définir le village. Quel est son centre, quelles sont ses artères, par où cheminent les piétons, quels sont les quartiers résidentiels, etc. ? C'est le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, première partie du PLU. Ce travail avait été effectué par la municipalité précédente et nous ne l'avons pas retouché.

Il était bien fait et nous voulions gagner du temps, afin de boucler au plus vite ce dossier. C'est un travail très intéressant. Certes, très encadré par les lois, notamment Alur et Montagne, ce PADD est l'orientation politique urbaine du territoire. A quoi notre village doit-il ressembler ?

A Puimoisson, la question n'était pas très criante car notre urbanisme n'a pas subi les affres qu'ont connues certaines autres communes, avec un fort morcellement notamment.

Puimoisson est resté un village aux traits traditionnels, regroupé, avec un centre ancien bien identifiable.

Ce n'est malheureusement pas le cas des communes envahies de lotissements, bretelles d'autoroute et destruction de patrimoine. Il y va, outre de l'esthétique, de la question du "vivre ensemble". En Provence, la place du village, les commerces, les espaces publics, ont une importance particulière.



Les lois nationales nous poussent vers une redensification des centres-bourgs. Cela nous convient particulièrement, à nous, Provençaux. Et à Puimoisson ces lois seront particulièrement bien appliquées. Certes nous redonnons aux terres agricoles des espaces qui auparavant étaient constructibles.

C'est ainsi, l'Homme va stopper quelques temps son expansion. Cela génère des regrets chez certains propriétaires mais, au fond, si nous prenons de la hauteur, c'est sans doute très bénéfique pour les liens sociaux, pour l'accès à la propriété du plus grand nombre ainsi que pour l'environnement.

Un mal pour un grand bien.

J'espère que ce PLU, qui pourra être révisé, rien n'est inscrit dans le marbre, contribuera à pérenniser la qualité de vie des Puimoissonnais.

Fabien Bonino



**Le prochain conseil municipal
aura lieu :**

Mercredi 1er mars à 20h

Rubrique : Le nom de nos rues

Rue Régine Pernoud



Cette rue relie la rue du Pré de Chabert au chemin de la Chapelle et n'avait jamais eu de nom.

Lors du vote de la population pour le choix des noms de rue, c'est celui de Régine Pernoud qui a été choisi majoritairement. Qui était Régine Pernoud ?

Régine Pernoud est née le 17 juin 1909 à Château-Chinon, dans le département de la Nièvre. Elle est la quatrième d'une famille relativement modeste de six enfants. Elle passe les 19 premières années de sa vie à Marseille. Elle meurt à Paris le 29 avril 1998



Régine Pernoud s'est illustrée, et principalement fait connaître, par son travail de vulgarisation. Dans plusieurs de ses livres, elle veut intéresser un large public au Moyen Âge..

Régine Pernoud défend le Moyen Âge contre les préjugés et les clichés qui le dévalorisent. Son œuvre immense éclaire d'un jour favorable de nombreux aspects de la société et de la culture médiévale.

Pour elle qui avait été baignée d'histoire romaine dans son enfance, l'avènement du christianisme apportait une véritable révolution pour la condition féminine ; la femme qui n'était pas « objet de droit », devient l'égale de l'homme.

C'est cette place privilégiée de la femme dans la société médiévale qu'elle a voulu montrer dans ses ouvrages dont le plus célèbre est "*La femme au temps des cathédrales*".

Mais, pourquoi une rue Régine Pernoud à Puimoisson ? Elle a connu le village durant la deuxième guerre mondiale où elle était réfugiée au Pas de Laval. Ensuite, elle avait acheté une maison chemin de la Chapelle où elle venait régulièrement. Elle est à l'origine du classement et ensuite de la sauvegarde de la chapelle Saint Apollinaire dans les années quatre-vingt ainsi que la restauration des oratoires de Puimoisson.

Une association avait été créée "**Association pour la sauvegarde de la chapelle Saint Apollinaire**" où Régine Pernoud était secrétaire générale et bon nombre de nos concitoyens étaient membres.



MAIRIE DE PUIMOISSON, PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON,
CAIRN présentent



Au-delà du pays

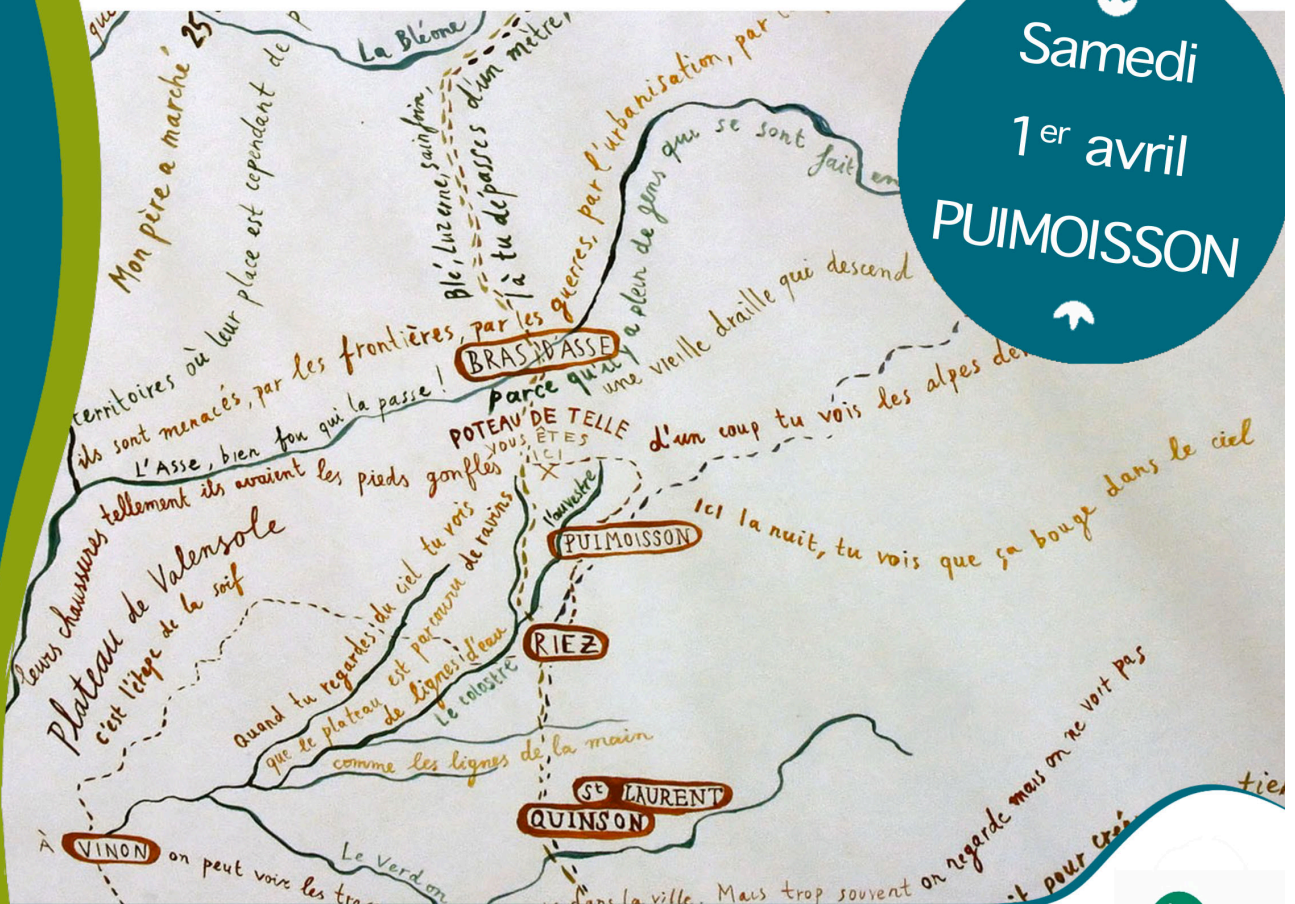
Inauguration de l'œuvre imaginée par Elsa Noyons et Till Roeskens

À partir de croquis, de cartes et de recueil de témoignages sur la transhumance, Elsa Noyons et Till Roeskens ont imaginé une fresque documentaire murale installée sur les murs de la chapelle Notre-Dame de Bellevue, le long du sentier de randonnée de La Routo.

11 H 30 DÉCOUVERTE DE L'ŒUVRE À LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE BELLEVUE

PARKING SUR PLACE OU DÉPART À PIEDS DEPUIS LE VILLAGE (10 H 30 - MAIRIE)
TOUT PUBLIC, PARTICIPATION GRATUITE

Samedi
1^{er} avril
PUIMOISSON



L'Europe investit dans les zones rurales



ALPES DE HAUTE
LE DÉPARTEMENT

CAIRN
foyer d'art
contemporain
digne-les-bains



Au-delà du pays

Pourquoi une œuvre d'art à Notre Dame de Bellevue ?

Le GR 69 - La Routo, homologué sentier de Grande Randonnée en juin 2020, est un itinéraire transfrontalier de 540 km dont l'essence même est de valoriser les métiers, les produits et le patrimoine liés à la grande transhumance.

Il s'agit d'un itinéraire pédestre avec des tronçons adaptés aux pratiques équestres, VTT et VTTAE.

Il est composé de 33 étapes en partant d'Arles, dans le delta du Rhône et la plaine de la Crau, en passant par le Var, l'itinéraire rejoint les Alpes de Haute Provence par Gréoux-les-Bains, le plateau de Valensole, Digne-les-Bains, Seyne les Alpes et Barcelonnette pour poursuivre jusqu'au col de Larche, et se poursuit en Italie jusqu'à Cuneo, dans la Valle Stura.

La chapelle **Notre Dame de Bellevue** est sur le trajet de l'étape N°12 qui relie Riez à Saint Jurs.

C'est pour cela qu'elle a été choisie par le **Parc Naturel Régional du Verdon**, le **CAIRN** (Centre d'Art Informel de Recherche sur la Nature de Digne les Bains), pour être le lieu d'exposition d'une œuvre d'art sous forme de fresque créée par 2 artistes :

Elsa Noyns et Till Roeskens



"Pendant des siècles, le plateau de Valensole a été un carrefour des grandes transhumances (...)

Aux deux extrémités du trajet, nous avons écouté des anciens nous raconter la mémoire de leurs parents qui faisaient cette route à pied. Puis nous avons interrogé des bergères et bergers d'aujourd'hui qui continuent ou recommencent de transhumer à pied (...)

A partir de leurs témoignages, nous avons esquissé des cartes-récits pour évoquer les sentiers et les histoires, le passé et le présent, les joies et les emmerdes de la transhumance et du pastoralisme (...)

C'est au milieu du plateau, à Puimoisson, sur les murs extérieurs de la chapelle Notre Dame de Bellevue que nous avons déployé nos cartes-récits sous forme de peintures murales (...)"

Dès le milieu du XVe siècle, les grands transhumants quittaient au printemps les plaines desséchées de Provence pour "faire la route" (far la Routo, en occitan) et gagner, via le col de Larche, les estives de la vallée de la Stura, à la recherche de nouveaux alpages rendus nécessaires par l'accroissement de la taille des troupeaux.

Les meilleures années, ce sont 50 à 60 000 brebis venues des plaines de Crau et Camargue qui fréquentaient les montagnes de l'actuel Piémont.

C'est sur cette base historique que s'appuie La Roulo afin de permettre la découverte des territoires, des métiers et des produits de l'élevage pastoral et leur histoire à travers l'itinérance, sur les chemins de transhumance.



Parking fléché sur place ou départ à pied groupé pour ceux qui ont envie de faire la balade.

Rendez-vous devant la mairie avec Monique Bouteille à 10h30.

Pique-nique tiré du sac pour ceux qui veulent. Retour libre.

Pollution de notre station d'épuration

Les services de DLVAgglo ont constaté en début d'année un **déversement illicite de produits interdits** dans les canalisations qui a fortement dégradé la qualité du traitement de la station d'épuration jusque mi-janvier. Les techniciens n'ont pu remonter jusqu'à la source de pollution, le déversement avait du avoir lieu 2 à 3 jours avant la constatation et l'ensemble du réseau d'assainissement présentait de très fortes odeurs. Dans le cas où vous constateriez à nouveau des odeurs étranges, n'hésitez pas à alerter très rapidement la mairie qui contactera les services De DLVAgglo.



Pour rappel :

Une station d'épuration est une installation qui a pour objectif d'assainir les eaux usées domestiques, les eaux industrielles et les eaux pluviales avant de les rejeter dans le milieu naturel, généralement un cours d'eau.

Pour ne pas polluer le milieu naturel, les eaux usées sont nettoyées de leurs nombreuses impuretés : matières solides, excréments, huiles et toutes substances dissoutes.

Leur forte concentration rendrait impossible un rejet direct dans le milieu naturel sans générer une forte pollution.

Les eaux usées subissent divers traitements en suivant 5 étapes essentielles :

- un dégrillage
- un dessablage et un dégraissage
- un traitement biologique
- la clarification
- le traitement des boues résiduelles

A l'étape du **traitement biologique**, les eaux usées sont débarrassées de leurs composés organiques, de l'azote et du phosphore.

Pour se faire, on utilise divers bassins où se sont développées des **bactéries alimentées en oxygène** et qui vont digérer très rapidement les impuretés et les transformer en boues. Le déversement de produits illicites dans les canalisations a pour conséquence la destruction de ces bactéries et donc **la perte d'efficacité de notre station d'épuration**.

En conséquence, il est interdit de déverser les produits suivants dans les canalisations : **produits toxiques ou dangereux, médicaments, graisses, hydrocarbures, chimies**, etc...

Un article avait été fait en mars 2021 à ce sujet. A cette époque, c'était un déversement d'hydrocarbures qui avaient bouché les canalisations et entraîné un déversement. Cette année, ce sont d'autres produits qui sont la cause de la dégradation de nos installations.

Il va de la responsabilité de chacun de respecter les règles de rejets dans les canalisations d'eaux usagées afin de préserver la qualité de l'eau recyclée.



La Journée internationale des droits des femmes est célébrée le 8 mars.

A cette occasion, la médiathèque de Puimoisson vous présente une sélection de livres d'écrivaines, célèbres ou à découvrir, durant tout le mois de mars.

Une sélection de livres pour les enfants complètera cette présentation.

Nous vous invitons à venir les consulter sur place ou à les emprunter et échanger convivialement entre nous.

Mesure temporaire pour l'emploi du feu dans les Alpes de Haute Provence



En raison du déficit pluviométrique depuis le début de l'année dans les Alpes de haute Provence et du dessèchement important des végétaux, le risque d'incendie est actuellement particulièrement élevé.

De façon à faciliter l'intervention des services de secours en cas de départ de feux non maîtrisés, le préfet des Alpes de Haute Provence a pris un arrêté temporaire modifiant l'emploi du feu.

Ainsi, jusqu'au 15 mars inclus, le brûlage des végétaux sur pied (écobuage) et des déchets coupés est soumis à déclaration préalable auprès de la mairie concernée, au moins 48h avant la mise à feu.

Pour rappel :

- Le brûlage des déchets vert est interdit toute l'année (tonte de gazon, feuilles, aiguilles mortes, tailles d'arbres et d'arbustes). Ils doivent être transportés en déchetterie, compostés ou broyés.
- Les végétaux coupés : seuls est autorisé le brûlage des végétaux issus des activités agricoles, issus des activités forestières et des obligations légales de débroussaillage des particuliers et des professionnels. Cette autorisation ne dispense pas de rechercher une solution alternative telle que broyage, compostage ou valorisation en filière biomasse.
- Les végétaux sur pieds : la pratique de l'écobuage est strictement encadrée et autorisée pour les seuls éleveurs et agriculteurs.

Les brûlages autorisés doivent s'effectuer en respectant les prescriptions suivantes

1. Informer les pompiers (112) le matin même de l'emploi du feu, en précisant la localisation.
2. Effectuer l'opération par temps calme, absence de vent de vitesse supérieure à 40km/h.
3. Effectuer le brûlage entre 11h00 et 15h30.
4. Ne jamais laisser le feu sans surveillance et disposer de moyens permettant une extinction rapide.
5. Eteindre totalement le feu (cendres et résidus) avant de quitter les lieux.

Attention : l'usage du feu est interdit par vent supérieur à 40km/h. Les contrevenants sont passibles d'une contravention de 135€

CONSEIL COMMUNAUTAIRE JEUNES

PRÉSENTEZ-
VOUS AUX
ÉLECTIONS

Pour avoir la voix
qui porte...
> des projets,
> des idées,
> des actions



Ouverture des
candidatures*
le 6 février
jusqu'au
3 mars 2023

*RÉSERVÉ AUX 16-25 ANS

PLUS D'INFOS SUR

DLVA.fr

04 92 70 34 00

Dans le cadre du projet Envol et suite à plusieurs réunions du groupe de travail Citoyenneté, composé de jeunes, de professionnels et d'élus, il a été décidé de constituer un **Conseil Communautaire Jeunes DLVAgglo (CCJ DLVAgglo)**.

Être élu(e) au sein du Conseil Communautaire Jeunes DLVAgglo permettra aux jeunes de l'Agglomération de s'initier à la vie civique et citoyenne, de faire entendre leur voix et de porter, entre autres, les projets décidés par eux et pour eux.

À destination des 16-25 ans, la compétence jeunesse et citoyenneté permet aux jeunes de DLVAgglo trouver au sein de l'Agglomération et au plus près de leur lieu de résidence des outils pour les accompagner.

PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON & LE COLIBRICOLE

Défi Familles

À BIODIVERSITÉ POSITIVE

Faire des économies d'énergie, cuisiner sain et sans gaspi, jardiner avec la nature...
Ça vous intéresse ?
Participez aux ateliers collectifs du défi familles !

Candidatures
avant le
10 mars 2023



D'avril à décembre 2023, participation gratuite
Renseignements au 06 62 49 74 15
colibricole@gmail.com et www.parcduverdon.fr



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Le Colibricole
pour une Terre nette



Manger, se déplacer, s'éclairer, se loger, entretenir son habitation, jardiner... Toutes ces actions de la vie quotidienne impactent la biodiversité.

La biodiversité, c'est la vie sous toutes ses formes. Elle nous permet de manger et respirer; elle régule le climat, la qualité de l'air et de l'eau; elle contribue à notre bien-être. C'est pourquoi il est nécessaire de la préserver. Ce projet Défi Familles à la biodiversité positive vise à nous éclairer sur l'impact de nos activités sur la faune et la flore et à nous accompagner au changement, encourager les petites victoires du quotidien. Une approche ludique pour l'accompagnement dans le changement.

Le Colibricole et le Parc Naturel régional du Verdon ont retenu trois thématiques pour développer ce défi :

Le jardinage

L'alimentation

Les économies d'énergies domestiques.

Une dizaine de famille habitants Valensole et les villages alentours, avec ou sans enfants, de tous âges, ayant envie de participer à cette aventure collective sont invitées à poser leur candidature avant le 10 mars 2023.

Les vacances d'hiver des Aventuriers de Puimoisson



Pour clôturer la semaine de vacances d'hiver, les petits aventuriers de Puimoisson sont allés en visite à Saint Martin de Brome chez Safr'âne pour une journée de découverte et de connaissance des animaux, brossage, caresses, jeux de guidage et baptême à dos d'âne lors d'une balade dans les collines environnantes. Le beau temps leur a permis de passer une magnifique journée en plein air. Les enfants étaient encadrés par Marjorie et Manon.



Pour la Saint Valentin, une journée de l'amitié et du partage a été organisée. Les enfants ont pu trinquer à l'amitié lors d'un repas raclette et participer à des jeux de coopération pour apprendre à dialoguer, jouer ensemble avec harmonie et convivialité.



RENCONTRES INTERGENERATIONNELLES

SAMEDI 11 MARS 2023

DE 10H à 12H
AIRE DE LOISIRS

OUVERT A TOUS DE 8 A 80 ANS !!

Contactez Marjorie au 06 67 76 29 15 afin qu'elle puisse proposer des animations sportives et ludiques en fonction du nombre de participants.

Venez nombreux en famille, enfants, parents, grands-parents pour des jeux informels, pour le plaisir de tous.

PUIMOISSON

DIMANCHE 26 MARS 17H



**SALLE
POLYVALENTE
A L'ECOLE**

ENTREE 10€

**Année : 2022-2023 : Renseignements
Len Brigitte - 06 19 39 48 28
F Ruysen- 04 92 71 11 15 ; M Aubry -04 92 74 42 49 ;**

L'HISTOIRE

Inès, Vicky et Jérémie se retrouvent à leur insu dans une intrigante salle d'attente improvisée. Ils vont apprendre à se découvrir et partager des instants pour le moins cocasses et inattendus.

Mais lorsque la situation deviendra désespérante voire désespérée, nos protagonistes profiteront alors de leurs dernières pulsions pour se lâcher vraiment...

Proposition d'atelier photographique



Objectifs :

Préparation d'équipes de photographes locaux compétents dans les différents domaines du reportage photographique :

- Événementiel, patrimoine matériel et immatériel, vie des communes, par acquisition de connaissances dans les différents domaines de la photographie.
- Organisation d'expositions.
- Finalité : construction d'illustrations et d'archives photographiques pour les communes.

Conseils vers les professionnels pour la réalisation de leurs documents photographiques, la mise en valeur de leurs produits, la diffusion sur les réseaux sociaux et le net.

Le programme de formation :

La composition, les poses longues, les modes AF, les formats, le fill-in, les filtres pour objectifs, les ISO, la profondeur de champ, choisir raisonnablement la sensibilité sur votre appareil, vitesse d'obturation et correction d'exposition, les vitesses lentes et rapides, la correction d'exposition, l'ouverture du diaphragme, les modes : priorité ouverture, priorité vitesse, manuel, le cadrage serré, plongée et contre-plongée, Les formats, prise de vues one shoot ou rafale, le flash intégré ou séparé, la règle des tiers, la sensibilité ISO le bruit numérique, augmenter la sensibilité pour plus de vitesse, comment enlever le bruit numérique, adopter une vitesse de sécurité, qu'est-ce qu'un filé comment le réussir, comment obtenir de la vitesse en intérieur, la règle des tiers, le nombre d'or, les lignes directrices, la nature morte, symétrie et reflets.

Si suffisamment de personnes sont intéressées par cet atelier, des sessions pourront avoir lieu à Puimoisson une fois par mois.

Les cours sont gratuits après adhésion à l'association Horizon.

Vous pouvez vous adresser directement à M. Francis Van Sever, le maître de stage au 06 03 69 63 10, ou à Elisabeth Sacier : 06 64 26 14 57.

MARSEILLE



COSQUER

L'association Horizon organise une sortie, en covoiturage, pour visiter la reproduction de la grotte Cosquer.

Jeudi 11 mai



Tarif : 18€ (billet 14€ et 4€ frais de déplacement)

Inscriptions : Brigitte Len 06 19 39 48 28 avant le 5 avril

(Chèque à l'inscription)

Départ : 8h Place Saint Eloi

Villa Méditerranée



La Grotte Cosquer, restituée dans le bâtiment de la Villa Méditerranée à Marseille, livre enfin ses secrets enfouis depuis 30 000 ans sous 37 mètres de profondeur.

L'aventure Cosquer Méditerranée se déploie sur trois niveaux avec sous la mer, la grotte préhistorique à découvrir sur 1750m² ...

Au départ de la station sous-marine, par groupe de six personnes, visitez la grotte préhistorique sous la mer dans une atmosphère proche de la grotte originale



Tous à vos plumes !

En 2023, l'association "*Les Rendez-vous de Puimoisson*" souhaite enrichir la journée du livre, du samedi 22 juillet, par un concours d'histoires courtes. A travers ce concours, un hommage sera rendu à Pierre Magnan qui a écrit : "*Le parme convient à Laviolette*".

Dans ce roman, un meurtre est perpétré à Puimoisson.

Et voilà le départ de l'aventure.

Les participants au concours devront rédiger une histoire courte, maximum 5 pages, dans le genre "intrigue policière", se déroulant à Puimoisson.

Dans le récit devront être abordés les thèmes du miel et de la lavande.

L'histoire courte se définit comme un genre littéraire se caractérisant par sa brièveté, sa concision (toute description ou action devant tendre vers une chute), son nombre restreint de personnages et une fin surprenante.

Le concours est ouvert à toute personne de plus de 18 ans.

La date limite d'envoi des textes est fixée au 1er juin.

Un jury retiendra 3 histoires qui seront primées et seront éditées sur différents supports.

Le règlement du concours est disponible en contactant l'association : lesrendezvousdepuimoisson@orange.fr

Les reconnaissez-vous ?



Classe 1957



Classe 1958



APPEL

Nous sommes à la recherche de documents, lettres, journaux, photos concernant Puimoisson pour la période 1939/1945.

Vous pouvez les apporter à la mairie pour en faire des copies.

Nous vous rendrons bien sûr les originaux.

Si vous avez des informations intéressantes, des anecdotes concernant cette période de la guerre, vous pouvez contacter
Elisabeth Sacier : 06 64 26 14 57